

# BARÈME HONORAIRES TRANSACTION

**HÉRITAGE**  
**36 Place des Vosges**  
**54000 NANCY**

<b>BARÈME DES HONORAIRES - TRANSACTION HABITATION</b>		
Prix de vente	Mandat Exclusif ou Confiance	Mandat simple
0 € -> 70 000 €	10 % TTC avec un minimum de 5 000 €	10% TTC avec un minimum de 5 000 €
70 001 € -> 120 000 €	9 % TTC	10 % TTC
120 001 € -> 200 000 €	8 % TTC	9 % TTC
200 001 € -> 300 000 €	7 % TTC	8 % TTC
300 001 € -> 400 000 €	6 % TTC	7 % TTC
> 400 001 €	5 % TTC	6 % TTC
<b>Garage/ parking</b>	Forfait de 2 500 € TTC	Forfait de 3 000 € TTC
<b>HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR</b>		
Dans le cas d'une vente d'un bien dépendant d'une succession ou, dans le cas d'une vente à la découpe, suite à une première mise en copropriété d'un immeuble ou la vente, les honoraires seront à la charge de l'acquéreur		

<b>BAREME "FIDELISATION" - MISE EN VENTE D'UN BIEN</b>
<b>Une remise de 15% est consentie sur les honoraires de transaction habitation (cf. tableau ci-dessus)</b>
Cette remise est applicable à la prise d'un mandat de vente exclusif ou "Confiance" pour les clients avec lesquels notre agence a déjà concrétisé une vente par le passé

**TVA 20%**

SARL au capital de 5 000 € RCS NANCY 932 155 096 Code APE 6831Z  
 CPI 5401 2024 000 000 011 délivrée par la CCI de la Meurthe-Et-Moselle  
 Caisse de garantie GALIAN 89 rue de la Boétie 75008 PARIS T 120 000 €

**Barème établi le 01/01/2025**

**BARÈME  
HONORAIRES LOCATION**

**Barème Honoraires de Location  
Habitation, Mixte <sup>(1)</sup> et Meublée <sup>(1)</sup>**

**Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :**

- Zone « très tendue »       Zone « tendue »       Zone « non tendue »

**Année de référence : 2025**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux** : 3 € TTC

**Honoraires à la charge du locataire\***

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>8 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

**\*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

**Honoraires à la charge du bailleur\***

Honoraires d'entremise et de négociation	<b>200 € TTC</b>
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	<b>8 € / m<sup>2</sup> TTC</b>
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	<b>3 € / m<sup>2</sup> TTC</b>

**\*Honoraires maximums plafonnés à 8.67% TTC du loyer annuel hors charges**

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.

<b>Honoraires d'établissement de baux parkings/ garages</b> A partager par moitié entre le bailleur et le locataire	<b>180 € TTC</b>
<b>Honoraires avenant au bail</b> A la charge du demandeur	<b>150 € TTC</b>

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur. TVA 20%